

Annexe 1

Autres imputations inexactes

- Pré-rapport : PR
- Rapport : RA

N°	Référence	Imputations inexactes	Réfutations
1	PR- p.5 RA- p.6	<p style="color: red;">UFR renfermée sur elle-même</p> <p>« L'ex-UFR études psychanalytiques, fortement identifiée à l'équipe d'accueil et réciproquement, était perçue par de nombreux témoins (y compris hors de l'UFR) comme « très renfermée sur elle-même ». Son intégration en tant que département au sein de l'UFR IHSS n'a visiblement pas encore modifié cette situation ».</p>	<p>Cette affirmation est contraire aux faits. L'ex-UFR d'études psychanalytiques a de nombreux accords nationaux et internationaux avec des composantes d'une vingtaine d'universités dans le monde. Elle dispose d'un service des relations internationales. Elle est liée par des conventions avec une cinquantaine d'établissements en France qui accueillent les 750 étudiants en stage (Licence master 1 et 2), pour lesquels elle a créé le service de la professionnalisation. Une quinzaine de journées d'études et de colloques sont organisés chaque année sur le campus réunissant un public dense. Le service de la formation continue est le troisième de l'université en termes d'offres : 23 diplômes universitaires (DU), 16 stages qualifiants. Les membres de l'UFR sont présents dans plusieurs recherches interdisciplinaires dans l'université, telles que « les actions structurantes » entre plusieurs UFR : traduction, genre, politique, radicalisation, etc. Quant à la nouvelle UFR IHSS, qui n'a que 4 mois d'existence au moment du rapport. Des projets de recherches ont commencé à être montés entre les membres des départements d'études psychanalytiques et le département de Sciences sociales.</p>
2	PR- p.9 RA- p.9	<p style="color: red;">Colloques internationaux 1</p> <p>« La participation à des colloques internationaux quasiment réservée aux fidèles et à certains personnels administratifs... »</p>	<p>Totalement inexact. Je n'ai pas été interrogé à ce sujet. La participation à ces colloques est décidée par un comité d'organisation, après appel à communication (exemple, Doc n°63). Les administratifs qui y participent sont sollicités à tour de rôle par la ou le responsable administratif de l'UFR.</p>
3	PR- p.9 RA- p.9	<p style="color: red;">Le conseil de l'école doctorale</p> <p>« Le conseil de l'école doctorale composé majoritairement de proches de M. Benslama »</p>	<p>C'est une allégation de mes détracteurs, reprise par les inspecteurs. Les membres du Conseil de l'école doctorale sont élus, à bulletin secret, selon le règlement intérieur de l'ED par différents collègues et catégories de membres : MCF, MCF-HDR, PR, Doctorants, personnalités extérieures. Les inspecteurs ont établi une liste de ceux qui sont dans mon « clan » et de ceux qui n'y sont pas. Sur quelle base ? Dans quelle catégorie classent-ils F. Villa, O. Rosenblum, B. Pachoud, P-L Assoun ?</p>
4	PR- p.9, RA- p.15 Modifié	<p style="color: red;">Comportements autoritaires de M. Benslama</p> <p>« Les manifestations de comportements autoritaires de M. Benslama sont évoquées comme de plus en plus fréquentes, notamment lors des séances des diverses instances et autres réunions. Il est souvent décrit comme colérique et autoritaire. Des témoins parlent d'une attitude ou de propos qui discréditent, voire humilient en public, et principalement à l'encontre des enseignants-chercheurs qui ne sont pas de son « clan », des représentants étudiants et de certains personnels administratifs. »</p>	<p>Je récusé les affirmations sur mon comportement autoritaire et mon caractère qui sont le fait de mes détracteurs très minoritaires. Combien de membres de l'UFR ont adhéré à cette appréciation ? Pourquoi les inspecteurs ne l'ont pas vérifié auprès des 36 EC. J'ai été élu 3 fois directeur de l'UFR, 2 fois à la majorité absolue, une fois à l'unanimité moins 1 voix ; 2 fois à l'unanimité du CA de l'Institut Humanités de Paris (IHP).</p>

5	PR-p.10 RA- p.11	<p>Affaiblissement de l'UFR d'Études psychanalytiques</p> <p>« Cette UFR avait une bonne réputation et a eu de très grands directeurs y contribuant, il y avait une effervescence intellectuelle. Depuis 2007 et l'arrivée de F. Benslama, la visibilité a périclité, il y a eu des mises au placard. Il était clair que pour avoir un poste, il ne fallait pas s'opposer à lui ».</p>	<p>Ce jugement est contredit par les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 des 7 personnes qui aujourd'hui semblent m'accuser ont été recrutées et promues pendant mes mandats. Recrutés : Élise Ricadat, Marco Aranda, Élisabeth Kaluaratchigue, Ouriel Rosenblum. Promus : Philippe Givre, Claire Squires, François Villa, même après le début de nos conflits. • A partir de 2007, L'UFR est sortie de son isolement et de sa marginalité dans l'université. Avec Vincent Berger (futur président de l'université), j'ai conduit la liste qui a remporté les élections. D'où le fait que deux membres de l'UFR étaient au Conseil d'administration, un Vice-président du CA (moi-même pendant une courte période), un Vice-président du budget et 3 représentants élus dans des conseils centraux. • Le CRPMS est parmi les deux EA les mieux évaluées en France sur 3 contrats. Voici l'appréciation donnée par L'AERS, lors de son évaluation de 2012 : « Cette unité constitue une référence, aussi bien nationale qu'internationale, pour la recherche universitaire en psychanalyse. La thématique générale sur les interactions entre psychanalyse, médecine et société, comme celles déployées par les principaux axes, sont innovantes. Elles s'articulent bien avec l'environnement scientifique actuel comme avec celui professionnel. Parallèlement, la recherche de financements propres, recommandée lors de la précédente évaluation, a été réalisée efficacement. L'effort de sélection des supports de publication, ainsi que celui d'orientation vers une visibilité internationale, a été maintenu. Cette dynamique a été prolongée par l'implication des doctorants et des jeunes docteurs dans la production scientifique. Une politique de recherche de financements des thèses a commencé de produire ses effets. » • Quant à la HCERES, je cite ce court paragraphe du rapport d'évaluation de 2018 : « Les indices de l'activité scientifique du CRPMS sont de grande qualité et témoignent d'un fort dynamisme de l'équipe : un nombre significatif de publications par chercheur, un rythme soutenu d'organisation de Colloques et de Journées d'études, des collaborations nombreuses et des conventions internationales qui témoignent d'un rayonnement institutionnel et international tout à fait exceptionnel. Un nombre élevé de contrats de recherche financés (deux ANR en cours, en particulier) et une politique soutenue de réponses à des appels d'offres font la force du CRPMS. Il existe de très bonnes interactions avec l'environnement médical, scientifique, social et culturel qui se traduisent tant dans les recherches que dans la formation. » Les enquêteurs n'ont pas lu les évaluations des organismes indépendants. • L'UFR d'Études psychanalytiques obtient des taux d'insertion professionnelle pour ses diplômés très élevés, selon les enquêtes des services de l'université : 80% d'insertion professionnelle, 18 mois après le diplôme. • Pendant mes deux mandats, l'UFR d'Études psychanalytiques a multiplié par 10 ses ressources propres à travers son service de la formation permanente, il est actuellement de 600.000€. Ces ressources propres sont les 3^{ème} de l'université, après des UFR bien plus importants en nombre d'enseignants-chercheurs, telles que l'UFR de médecine ou EILA.
6	PR-p.11 RA-p.	<p>La revue Recherches en psychanalyse</p> <p>Le pré-rapport focalise sur ma présence et celle de cinq autres collègues de l'UFR dans le</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La revue Recherches en psychanalyse est exclusivement financée par l'UFR d'Études psychanalytiques sur ses ressources propres. En 2018, elle a été consultée 110.000 fois. Il y a 96

		<p>comité de la revue <i>Recherches en psychanalyse</i> « Au sein du bureau éditorial, on trouve encore M. Benslama, M. Hoffmann, Mme Laufer, M. Vanier et M. Villa entre autres (six personnes d'études psychanalytiques parmi les vingt-cinq membres : www.respsyjournal.com, consulté le 28 avril 2019).</p>	<p>évaluateurs nationaux et internationaux entre 2009 et 2015. Actuellement, il y a 52 évaluateurs actifs. Or, les décisions d'acceptation d'un article dépendent des évaluateurs, deux par articles, et un troisième en cas de litige, en traitant l'article en aveugle sur son auteur. Ma présence et celle des cinq autres collègues est symbolique, marquant un soutien à la ligne éditoriale, car qu'aurait-on pensé si dans une revue émanant de l'UFR n'apparaissaient pas les noms de ses responsables scientifiques ? Aucune des personnes mentionnées ne participent aux réunions du comité, ni à la lecture des articles. Personnellement, je ne l'ai jamais fait et je ne suis jamais intervenu dans un processus de lecture.</p>
7	<p>PR-p.11</p> <p>RA-p.11</p>	<p>Colloques internationaux 2</p> <p>« L'UFR a également organisé ses propres « colloques internationaux » (sic) en différents endroits : Athènes, Rio de Janeiro, Tunisie, privilégiant les liens déjà constitués avec certains collaborateurs, plus bilatéraux qu'internationaux. Un témoin cite : « l'UFR était une vraie usine à colloques » à Paris. Un autre explique que ces colloques servaient et s'adressaient aux jeunes membres du CRPMS et que, par contrecoup, les enseignants-chercheurs ou les doctorants n'allaient pas ou très peu à des manifestations externes. ».</p>	<p>Les relations bilatérales avec trois universités dans des pays différents ne seraient donc pas internationales ou suffisamment ! Seul le multilatéral mériterait la qualification d'international ? Cette curieuse affirmation se double de la reproduction d'une information fautive, qui aurait pu être rectifiée si j'avais été interrogé à ce sujet. En effet, pour chaque colloque international des doctorants sont inclus, parfois une journée entière leur est consacrée (exemple : le colloque d'Athènes 2016). Quant aux participants, ils sont choisis par un comité d'organisation en fonction de leur compétence par rapport au thème du colloque, et non en fonction de leurs statuts. Exemples : • Colloque de Carthage avec l'université de La Manouba, en 2015 (Doc. n°64), côté français : 7 enseignants-chercheurs de l'UFR, 4 doctorants ou ATER, 5 chercheurs extérieurs à l'université Paris 7. • Colloque de Rome avec La Sapienza et l'université de Naples, en 2017. Ci-joint l'appel à communication et le comité d'organisation (doc n°65). Le programme comporte la participation côté français de 12 enseignants chercheurs de l'UFR, 3 doctorants et 2 extérieurs à l'université Paris 7 (Doc. n°66). • Université d'été d'Athènes pour les doctorants, en collaboration avec l'université Kapodistrienne et Sciences Po Paris, en 2016. Côté français : 15 doctorants, 8 enseignants chercheurs de l'UFR, dont la moitié est extérieure à l'université.</p>
8	PR- p.11	<p>Contrôle des publications de la revue Recherches en psychanalyse</p> <p>Les inspecteurs prétendent dans le pré-rapport que je contrôle avec mon clan les publications dans la revue « Recherches en psychanalyse », étant dans le comité de la revue. Ils indiquent que les publications des membres de l'UFR sont majoritaires.</p>	<p>Les inspecteurs oublient qu'il y avait 96 évaluateurs nationaux et internationaux. Les décisions d'acceptation d'un article dépendent des 2 évaluateurs par articles et un troisième en cas de litige, en traitant l'article en aveugle sur son auteur. Le directeur de la revue, M. Remy Potier, a adressé aux inspecteurs un grand nombre de documents qui attestent de ce fonctionnement exigé par les bases de données internationales qui légitiment l'impartialité d'une revue pour que ses articles soient considérés comme qualifiés. Il a apporté l'étude qui montre que le taux de publication des membres de l'UFR est de 30%. Je n'ai jamais participé à une réunion ou à une évaluation d'un article.</p>
9	<p>PR-p.11</p> <p>RA-p.12</p>	<p>Disparition du CEPP</p> <p>« Le second mandat de M. Benslama est marqué par la disparition du CEPP et l'intégration de ses membres au sein du CRP (...) Dès lors, l'UFR ne dispose plus que d'un seul laboratoire avec le risque d'identification entre les deux, voire d'enclavement, que cela peut générer. Ce constat de forte identification entre l'UFR et le laboratoire CRPMS est rapporté par des témoins et a été exprimé comme un souci au niveau des instances de l'université. »</p>	<p>Le pré-rapport propose une interprétation de la disparition de l'un des deux labos de l'UFR en termes de « clan de M. Benslama ». Or, la disparition du CEPP est due à sa mauvaise évaluation par le HCERES en 2012. C'est le seul laboratoire de l'université Paris 7 (sur 80) à avoir obtenu l'appréciation : « B » dans tous les critères. Le VP recherche de l'époque a demandé sa fusion avec le CRPMS, lequel a eu « A » ou « A+ » dans tous les critères. Cette absorption a désavantagé le CRPMS sur le plan financier, nous avons accepté dans l'intérêt général qu'elle se traduise par une dotation moindre, puisque la dotation est en fonction des appréciations de l'évaluation. Alors même que la disparition du CEPP repose donc sur des critères d'excellence et a été décidée par le VP Recherche, les inspecteurs n'hésitent pas à affirmer que cela relève « des jeux d'influence plus que de la recherche d'un développement scientifique ». Pourquoi vouloir à tout</p>

			<p>prix tordre la réalité pour tenter de la faire entrer dans la case d'un comportement coupable et intéressé qui devrait m'être imputé ? Le reste du commentaire de ce paragraphe traduit le choix de témoignages à charge. Le directeur de CEPP (Jacques André) est en effet parti à la retraite, mais l'évaluation a été conduite par François Richard qui n'est parti à la retraite que 4 ans après. La plupart des membres du CEPP se sont parfaitement intégrés au CRPMS à leur demande. Le témoignage reproduit me reproche cette intégration, en la réduisant à un débauchage : <i>« des membres du CEPP sont activement approchés et recrutés par ce qui apparaît alors être le « clan rapproché » autour de Benslama ou par lui-même ».</i></p>
10	PR-p.11 RA-p.12	<p>Critique d'un seul laboratoire : CRPMS</p> <p>« Dès lors, l'UFR ne dispose plus que d'un seul laboratoire avec le risque d'identification entre les deux, voire d'enclavement, que cela peut générer. »</p>	<p>Ce passage traite comme une anomalie le fait que le CRPMS soit le seul laboratoire de l'UFR, ce qui témoignerait d'une identification entre UFR et laboratoire et de leur « enclavement ». Or l'UFR d'Études psychanalytiques n'est pas l'unique UFR à l'université Paris 7 à ne disposer que d'un seul laboratoire. Il en est ainsi de l'UFR linguistique, de l'UFR LAC, de l'UFR Études anglophones... La recherche de témoignages à charge a fermé l'horizon à la comparaison.</p>
11	PR-p.13 RA-p.12	<p>La menace sur l'UFR et ses diplômes</p> <p>« Selon différents témoins, la menace est décrite par le directeur comme venant de l'extérieur et son entourage y adhère. Le risque de la disparition de la psychanalyse à l'université, la fusion avec l'université Paris Descartes, ou bien la rivalité avec l'Institut de psychologie de Paris Descartes sont prétexte à justifier ce fonctionnement, qu'un témoin qualifie ainsi : « l'opposition ou différence entre Paris 5 et Paris 7 est à la fois réelle et historique, mais aussi fantasmée ». Tout est bon pour maintenir l'UFR dans une situation d'inquiétude vis-à-vis de la menace de « disparition de la psychanalyse à l'université ». Étant la seule UFR de psychanalyse au niveau national, et en raison de son histoire, il est attendu de certains de ses défenseurs qu'elle bénéficie d'une sorte de statut d'exception »</p>	<p>Les menaces sur les diplômes sont bien réelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2014, le master professionnel a été sauvé grâce à l'intervention de Vincent Berger, Conseiller du président de la République pour l'enseignement supérieur et la recherche • La conseillère de la psychologie à la DGESIP, nous a déclaré, à Laurie Laufer et à moi-même, lors d'une réunion privée, un an avant l'évaluation, que la licence de psychologie de Paris 7 ne passera pas et que Paris 5 prendra la main sur l'ensemble de la licence de psychologie. Cette mesure aurait été envisagée au contrat précédent, mais posait un problème de moyen pour Paris 5, qui sera résolu lors de la fusion. • Les évaluateurs de la licence de psychologie de Paris 7 étaient favorables à Paris 5 et considéraient explicitement sa licence comme un modèle. Ils ont délivré une évaluation à charge, déloyale qui visait la disparition de la licence de Paris 7. Une UFR sans diplômes n'a plus aucune raison d'exister statutairement.
12	PR-p.14 RA-p.43 Autres formulations	<p>Crainte de collègues sur leur carrière</p> <p>Les inspecteurs écrivent d'une manière récurrente : « Certains craignent pour leur carrière », en adhérant à l'allégation de mes détracteurs.</p>	<p>Il faut rappeler encore une fois, que la carrière des enseignants-chercheurs ne dépend nullement du directeur ou d'un clan, mais bien du Conseil de l'UFR qui donne un avis aux instances de l'université, actuellement celui de l'IHSS qui regroupe des représentants des autres départements. Tous les membres du groupe des opposants ont obtenu des promotions au cours des dernières années : Claire Squires, Philippe Givre, Élisabeth Kaluaratchigie, Cristina Lindenmeyer, Bernard Pachoud (devenu PR) et bien sûr François Villa. Aucun conseil de l'ex-UFR d'Études psychanalytiques ou plus récemment de l'IHSS ne s'est opposé à la promotion d'un collègue. Cela est tout de même vérifiable auprès de la DRH. Dans ces conditions comment peut-on relayer l'idée que mes actes auraient créé un climat de crainte auprès de certains collègues quand aucun n'est capable de démontrer la moindre mesure de rétorsion que j'aurais prise à son encontre ?</p>
13	PR-p. 15 RA-p.15-16	<p>Critique de l'usage des pétitions</p> <p>« La mission a remarqué un usage fréquent et ancré dans la durée des motions ou pétitions, sur tout sujet, participant d'un climat de recours à des</p>	<p>Cette remarque est étonnante : la mission doit savoir que la pétition fait partie de l'expression démocratique et que son usage est très fréquent dans l'université d'une manière générale et particulièrement à Paris 7, université héritière de l'esprit de 68, et que c'est dans l'ordre du processus pétitionnaire que d'appeler les</p>

		<p>pressions directes ou indirectes datant de longue date. Un témoin a relaté avoir fait l'objet d'une motion à son encontre, proposée et votée en conseil d'UFR, « pour avoir jeté le discrédit sur l'UFR ».</p>	<p>collègues pour recueillir des signatures. Le témoin en question, qui déclare avoir fait l'objet d'une pétition signée par la majorité des membres de l'UFR, est F. Villa, pour avoir insulté le directeur de l'UFR (moi-même) en pleine assemblée générale des enseignants (Doc. n°13). A ma connaissance, une seule autre collègue a fait l'objet d'une pétition, il s'agit de Josiane Pinto. La généralisation sur ce point est abusive.</p>
14	<p>PR- p. 15 et 16</p> <p>RA-p.16</p>	<p>Ordres du jour, PV et vote</p> <p>Les inspecteurs reprennent la critique par mes détracteurs du changement de l'ordre du jour du conseil de l'UFR et de l'envoi tardif de documents.</p> <p>Critique également du vote à mains levées</p> <p>Critique des PV qui ne comportent que les relevées de décision</p>	<p>La critique du changement de l'ordre du jour du conseil de l'UFR et de l'envoi tardif de documents est justifiée. Néanmoins, c'est une pratique qui existe dans toutes les UFR, tant les demandes des instances centrales, particulièrement de l'administration de l'université sont devenues harassantes, intempestives, fixant des délais très courts pour obtenir les votes des Conseils d'UFR. Le nombre d'interactions entre les services centraux et les composantes a atteint un degré inouï. C'est méconnaître cette réalité que de considérer ce problème comme le seul fait de la gestion des UFR que j'ai dirigées, en faisant peu de cas du problème de l'inflation de la gestion administrative des composantes, dont le personnel administratif est d'une manière quasi permanente au bord du burnout.</p> <p>Les votes dans les conseils, il est impossible qu'ils soient tous à bulletins secrets, sinon c'est la paralysie. En revanche, les votes qui concernent les personnes sont systématiquement secrets. Il n'est pas vrai qu'ils sont toujours à l'unanimité comme il est dit.</p> <p>Quant aux PV des conseils sous le mode de relevés de décisions, c'est la pratique générale dans toutes les UFR de l'université Paris 7. Il n'est pas demandé aux UFR de remonter ces PV au service juridique de l'université. Aucune remarque à ce sujet n'a été faite, lorsque ces PV remontent aux services centraux. J'ai été informé que les inspecteurs ont vérifié ce point et reçu confirmation de la directrice de cabinet de la présidente. Je ne comprends pas dès lors cette remarque dans ce pré-rapport, comme si c'était une spécificité de l'ex-UFR EP ou de l'actuelle UFR IHSS.</p>
15	<p>PR- p.21</p> <p>RA-p.21</p>	<p>A propos de la suspension d'un concours</p> <p>« Il s'agit du poste qui fait actuellement l'objet d'un recours au tribunal administratif. Dans ce comité, parmi les membres externes, on retrouve Mme Benhaïm et M. Ham déjà cités. Saisi par un courrier de la présidente d'université » le conseil académique décide d'interrompre le concours en raison des liens d'intérêt existant entre une candidate et deux membres du comité de sélection (dont M. Benslama qui était son directeur de thèse). »</p>	<p>Le recours devant le tribunal administratif concernant ce poste de MCF a été rejeté. Les informations données dans ce paragraphe sont inexactes :</p> <p>-La décision d'interruption par le Conseil académique à la demande de la présidente se fonde principalement sur l'identification par l'avocat de la partie requérante d'une anomalie dans le processus au niveau des conseils centraux. L'un des conseils devait donner un avis consultatif, ce qui n'a pas été fait. C'est la présidente de l'université qui me l'a clairement indiqué lors d'une réunion. Les enquêteurs peuvent donc vérifier à la source.</p> <p>-Mon lien d'intérêt avec ma doctorante a été déclaré. Le recours de la plaignante Mme Laure Westphal prétendait que j'aurais changé le profil du poste pour l'exclure du processus. Les preuves ont été apportées qu'il s'agit d'un mensonge.</p>
16	<p>PR-p.29</p> <p>RA-p.30</p>	<p>Offre de soins internes</p> <p>« Des enseignants-chercheurs du département études psychanalytiques portent le projet de créer, au sein de l'UFR, une unité clinique universitaire de recherche et de formation en lien avec le pôle 7 du centre hospitalier Sainte Anne afin de « répondre à la demande de la population étudiante par la mise en place de procédures d'évaluation, de suivi et de prise en charge de la souffrance psychique</p>	<p>Ce qui est écrit dans le pré-rapport concernant le projet de création d'une unité clinique universitaire est totalement faux. Il n'a jamais été question d'une offre de soins pour les étudiants de l'UFR. Où les enquêteurs ont-ils trouvé mention de cet élément qui correspond à leur affirmation : « Dans sa formulation, ce projet constituerait une offre de soins interne à la composante (...) » ? Jamais une telle intention n'a existé, ni figuré dans un document. Ce projet est à ses débuts et il a d'emblée exclu la prise en charge d'étudiants de la composante. Il s'agissait initialement de répondre au problème, connu depuis longtemps, des étudiants de médecine qui sont en souffrance psychique lorsqu'ils font leurs premières expériences</p>

	<p>dans un contexte universitaire » et de « constituer un pôle de recherche et de formation en adéquation avec les axes du CRPMS pour les enseignants-chercheurs et les doctorants ». Dans sa formulation, ce projet constituerait donc une offre de soins interne à la composante, le projet de convention présentant cette création d'unité clinique de première intention sur le lieu de l'université et de seconde intention en milieu hospitalier. »</p>	<p>de la grande souffrance et de la mort. Ce projet est encore en discussion avec l'UFR de médecine, avec l'approbation de la présidente de l'université. De nombreux centres universitaires dans le monde, orientés par la psychanalyse et la psychologie clinique, ont créé des dispositifs de prise en charge soin-recherche.</p>
--	---	--